



Appel à candidatures 2023 pour l'attribution de contrats doctoraux dans le cadre du Parcours doctoral national en santé travail

Créé en 2016, le Parcours doctoral national en Santé Travail a été inscrit dans le troisième Plan Santé Travail (2016-2020), au titre de l'action 3.14 de l'objectif 10 relatif aux enjeux de « Connaissances, données et recherche » et visant à la structuration de réseaux et de coordination des données, des acteurs et des programmes de recherche.

Le quatrième Plan Santé Travail (2021-2025) s'inscrit en continuité du PST3 et affirme la nécessaire consolidation du PDNST, en mentionnant l'importance d'ancrer durablement ce dispositif dans le paysage institutionnel (action 7.1).

Soutenu par le COCT, la Direction Générale du Travail, la Direction Générale de la Santé, l'INRS, l'ANSES et Santé Publique France, le Parcours doctoral national en santé travail (PDNST) est animé par l'École des hautes études en santé publique, en lien avec un Comité d'Orientation regroupant les financeurs et un Conseil Scientifique composé d'un collège formé de membres de laboratoires de recherche de différentes disciplines, d'un collège institutionnel (Anses, Santé Publique France, ANACT, INRS, EHESP) et d'un collège doctorants.

Les objectifs du PDNST sont d'attirer des candidats d'excellence vers la thématique de recherche en santé-travail et d'améliorer la visibilité de cette thématique et des équipes de recherche œuvrant dans ce champ, condition d'une plus grande attractivité nationale et internationale. Pour cela, le PDNST attribue des contrats doctoraux après sélection des meilleurs candidats, ainsi que des aides à la mobilité des doctorants en dehors de leur laboratoire et de leur école doctorale de rattachement.

Le concours annuel pour l'attribution de contrats doctoraux est ouvert à tout.e candidat.e inscrit.e, en première année, dans une école doctorale française, quelle que soit sa discipline (sciences de la vie et de la matière et sciences humaines et sociales).

La singularité du dispositif est d'encourager les recherches mobilisant l'apport croisé de plusieurs disciplines ainsi que des recherches en prise avec les politiques publiques en matière de santé au travail et les besoins exprimés par les acteurs de terrain. Les sujets de thèse en lien avec les objectifs et actions déclinés dans le PST4 sont particulièrement attendus.

L'appel à candidatures pour un contrat doctoral dans le cadre du Parcours doctoral national en Santé Travail pour l'année 2023 est ouvert!

Le formulaire d'inscription est en ligne : <https://www.ehesp.fr/recherche/doctorat/parcours-doctoral-national-en-sante-travail/#candidature>

La date limite pour le dépôt en ligne des dossiers de candidature (première année d'inscription en thèse) est le 31 mai 2023 à midi (voir ci-dessous)

Les candidats dont le projet de thèse aura été jugé admissible par le Conseil scientifique du PDNST seront **auditionnés le mercredi 5 juillet 2023 à Paris**, pour un démarrage de la thèse à la rentrée universitaire 2023.

Les étudiants sélectionnés par le Conseil Scientifique du Parcours doctoral national en santé travail seront bénéficiaires de :

- un **contrat doctoral d'une durée de 3 ans**
- une offre de **formation complémentaire** : les doctorants bénéficient pour cela d'une **aide à la mobilité**, qui leur permet de se déplacer sur le lieu de la formation, afin de suivre des séminaires de formation complémentaires à la formation délivrée par leur école doctorale et labellisés par le Parcours doctoral national en Santé Travail. Ceci permet une ouverture vers d'autres disciplines et inscrit la santé au travail dans une perspective de santé publique. Le Parcours doctoral encourage également les doctorants à effectuer un séjour de recherche dans un laboratoire extérieur au laboratoire d'accueil, notamment à l'étranger.
- des **échanges réguliers avec les membres du Conseil scientifique et du Comité d'orientation du PDNST** (présentation de l'état d'avancement de la thèse) et des **échanges avec les pairs** lors d'événements scientifiques impliquant le PDNST.

Engagement des doctorants soutenus par le PDNST

Les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral dans le cadre du Parcours doctoral national en santé travail suivent les obligations de leur école doctorale. Ils mènent leur projet de recherche au sein de leur laboratoire d'accueil et suivent les formations de leur école doctorale. De plus, les doctorants doivent :

- Présenter à l'issue de la première année un **état d'avancement** du travail de thèse devant le Conseil scientifique et devant le Comité d'orientation
- Rédiger en troisième année de thèse une **note de synthèse** présentant le travail de recherche dans une perspective de santé publique
- Mentionner le soutien du PDNST dans toute communication ou publication issue de la thèse

Mode d'emploi les candidatures pages suivantes

MODE D'EMPLOI POUR CANDIDATER AU CONTRAT DOCTORAL

La date limite de dépôt du dossier en ligne est fixée au 31 mai 2023 à midi.

1. Conditions de recevabilité d'une candidature

Le dossier du candidat doit satisfaire aux critères de recrutement de l'Ecole doctorale (ED) de rattachement qui donne un avis de recevabilité sous réserve de l'obtention du financement. Toutes les disciplines et toutes les ED française sont acceptées. L'ED de rattachement devra avoir confirmé l'inscription en thèse d'un candidat qui aurait été retenu par le Conseil scientifique du Parcours Doctoral en santé travail avant la signature d'un contrat doctoral. Cette confirmation vaut acceptation de la [Charte du parcours](#).

Les candidatures aux contrats doctoraux sont réservées aux étudiants titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, n'ayant pas de contrat de travail et démarrant une thèse à la rentrée universitaire 2023. Elles sont ouvertes sans limite d'âge, de date du diplôme ou de nationalité.

2. Auditions

Les candidats retenus au vu de leur dossier seront convoqués pour une **audition** qui se tiendra **le mercredi 5 juillet 2023 à Paris, en présentiel**.

Le jury de sélection est composé de membres du Conseil scientifique du Parcours doctoral national en Santé Travail. Le président du Conseil scientifique du PDNST est président du jury.

Lors de l'audition, le candidat présente son parcours et son projet de recherche et une discussion est engagée avec les membres du jury. La durée exacte de présentation sera précisée dans la convocation. La présentation et la discussion se déroulent en français et en anglais. Le support de présentation peut être en français ou en anglais.

Les candidats auditionnés sont évalués selon les critères suivants :

Critères relatifs au projet de thèse :

1. Qualité scientifique du projet
2. Qualité de l'encadrement (directeur de thèse, laboratoire d'accueil, collaborations internationales) et adéquation des compétences du candidat avec le projet
3. Lien avec une ou plusieurs thématiques prioritaires du Plan Santé Travail
4. Retombées : projet avec potentiel pour des résultats significatifs et innovants par rapport aux enjeux de santé travail, dans une perspective santé publique
5. Le caractère interdisciplinaire de l'approche envisagée, sans être obligatoire sera considéré comme un plus.

Critères relatifs au candidat (les points 2 à 5 sont évalués lors de l'audition) :

1. Potentiel doctoral : cursus universitaire, expérience en recherche et en parcours professionnel, projet professionnel après la thèse
2. Maîtrise du domaine, capacités d'attention et de sélection des faits importants, capacités de compréhension des questions et qualité des réponses, culture générale
3. Clarté de l'exposé, écoute, ouverture aux critiques, expression et qualité des supports
4. Engagement et motivation pour une démarche interdisciplinaire, formation ou expérience professionnelle antérieure dans un champ de la santé travail, et potentiel pour mettre ces éléments en œuvre.
5. Maîtrise des langues française et anglaise (capacité d'une communication libre à l'oral).

4. Pièces à fournir

- CV
- Diplôme ou le cas échéant relevé de notes obtenues en Master 1 et 2 (si la note obtenue au M2 n'est pas disponible au moment du dépôt de candidature, précisez la date de soutenance du mémoire de M2 envisagée).
- **Un projet de thèse** d'environ 1 500 à 2 000 mots (hors page de garde et références bibliographique) ; sont décrits le contexte, la problématique et sa justification, les objectifs, la méthodologie, les collaborations envisagées, le calendrier des publications envisagées
- **Une lettre de motivation** qui :
 - présente le projet de thèse, en liens avec des enjeux de santé-travail en santé publique
 - présente l'intérêt personnel à une formation pluridisciplinaire,
 - décrit le montage administratif de la thèse : identité des encadrants et du laboratoire d'accueil, modalités de financement de la recherche sur laquelle porte la thèse et éventuelle cotutelle.
- Pour le directeur de thèse et le cas échéant le co-directeur :
 - Un CV
 - la liste des publications scientifiques des 3 dernières années,
 - les encadrements doctoraux des 5 dernières années en précisant si direction/co direction
- Une lettre de recommandation commune aux 2 encadrants
- Accord du Directeur de l'Ecole doctorale. Cet accord vaut acceptation de la charte du parcours